



REPUBLIQUE FRANCAISE

*Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-Erre et Le Theil-sur-Huisne*

AVIS A LA POPULATION

Le Maire informe la population que par arrêté interministériel du 16 décembre 2024 paru au Journal Officiel du 21 décembre 2024, la commune de Val-au-Perche a fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles pour les inondations et coulées de boue survenues entre le 9 et le 10 octobre 2024.

Les personnes victimes de désordres consécutifs à cet évènement disposent d'un délai de 30 jours à partir de la date de parution de l'arrêté au Journal Officiel pour prendre contact avec leur compagnie d'assurances et faire la déclaration de sinistre

Sébastien THIROUARD,

Maire

